

Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Agence française pour la biodiversité (AFB)

## Stage à compter de février (Durée de 6 mois)

<b>Intitulé :</b>	Chargé de l'évaluation de la surface impactée par du drainage en zone humide (h/f)
<b>Affectation :</b>	Direction régionale Nouvelle Aquitaine
<b>Résidence administrative :</b>	Poitiers (86)

## Description du stage

### Contexte :

L'Agence française pour la biodiversité créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 est un établissement public du Ministère de la Transition écologique et solidaire qui exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

Issue du regroupement de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de Parcs nationaux de France, l'Agence française pour la biodiversité est composée de 1 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et outre-mer.

Les nombreuses missions confiées à l'Agence s'articulent, au plus près des territoires, au sein de 4 Directions métiers, d'une Direction de la communication et d'un Secrétariat général.

La police de l'eau a pour objectifs de préserver les milieux et une ressource en eau de qualité, mais aussi de concilier les différents usages de l'eau, parfois antinomiques.

Les inspecteurs de l'environnement contrôlent notamment le respect de la rubrique 3310 de la nomenclature sur l'eau relative à l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation, le remblai de zones humides ou de marais. Or, les critères de définition et de délimitation des zones humides sont détaillés dans l'arrêté interministériel du 24 juin 2008 modifié en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Il reste cependant difficile d'identifier, de délimiter les surfaces des zones humides impactées par la mise en place de système de drainage.

Cette action a pour objectif d'améliorer les capacités d'expertise des inspecteurs de l'environnement sur le rabattement d'une nappe superficielle suite à l'installation en zone humide d'un fossé ou d'un tuyau perforé, que l'on désigne par la suite par ouvrage ou système de drainage.

Un outil prototype a été développé par Irstea en partenariat avec l'AFB pour évaluer le rabattement de la nappe liée aux ouvrages suivant les types de zone humide, et les conditions climatiques.

### Mission :

L'objectif est de tester en conditions réelles l'ergonomie et le caractère opérationnel de l'outil. De plus, ces expérimentations ont pour but de participer à l'amélioration des abaques par rapport aux données mesurées sur le terrain.

### Activités principales :

- Analyser le contexte écologique des zones humides de son territoire par un travail bibliographique et une prise de contacts avec les partenaires clés (CEN, Réserves, Services départementaux de l'AFB...);
- Proposer des sites d'études pour tester le prototype. L'échantillon devra être représentatif des zones humides rencontrées, des pratiques de drainage et de la disponibilité des données, notamment des données piézométriques ;
- Tester l'outil prototype sur les sites d'études sélectionnés afin de répondre aux questions suivantes :
  - L'outil est-il pragmatique et rapide à mettre en œuvre ?
  - Les résultats sont-ils objectifs et reproductibles d'un utilisateur à l'autre ?
  - Quelle est la pertinence des résultats donnés par l'outil par rapport aux observations sur le terrain ?
  - L'outil est-il adapté à l'ensemble des contextes rencontrés ?
- Analyser l'ensemble des réponses obtenues sur les différents sites d'étude. Cette analyse soulignera les points forts du prototype mais également les points faibles. Le cas échéant, le stagiaire sera force de proposition quant aux améliorations à apporter ;
- Rédaction d'un rapport final.

## Compétences et qualités requises

### Diplômes – Formation - Expérience

- Niveau Master 2
- Connaissance du fonctionnement des zones humides
- Connaissance en pédologie et hydrologie
- Connaissance en analyses statistiques et en SIG (facultatif)
- Connaissance sur la réglementation environnementale

### Savoir-faire opérationnel

- Collecter et manipuler un grand volume de données
- Maîtriser les outils informatiques bureautiques

### Savoir-être professionnel

- Autonome
- Rigoureux
- Méthodique
- Esprit d'équipe
- Aptitude au travail en réseau
- Capacité forte d'organisation et goût pour le terrain

## Lieu et unité fonctionnelle

Agence française pour la biodiversité, Site de Poitiers, 112 f de la Cueilie, Mirebalaise, 86000 Poitiers Cedex.

## Conditions et indemnités du stage

- Le montant est de 577,50 euros bruts et variable par mois en fonction du temps de présence du stagiaire. L'ensemble des frais kilométriques pour raison professionnelle (réunions, terrain) sera pris en charge par l'AFB. Les frais d'hébergement en raison de déplacement professionnel pourront être pris en charge par l'AFB ;
- Le site ne possède pas d'hébergement, le/la stagiaire devra prendre ses dispositions pour se loger.

## Déposer une candidature

Gaetan Gotanegre, Chef du pôle contrôle des usages  
 Agence française pour la biodiversité, Site de Poitiers, 112 f de la Cueilie, Mirebalaise, 86000 Poitiers Cedex.

Par mail : [gaetan.gotanegre@afbiodiversite.fr](mailto:gaetan.gotanegre@afbiodiversite.fr)

La date limite de candidature est fixée au **15 février 2019 inclus**.

Pour toute information :

Par mail : [claire.magand@afbiodiversite.fr](mailto:claire.magand@afbiodiversite.fr)

Par mail : [pierre.caesstek@afbiodiversite.fr](mailto:pierre.caesstek@afbiodiversite.fr)